

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 007-5533/19/BM

**■ Approbation d'une convention d'utilisation des informations touristiques entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Provence Tourisme
MET 19/10380/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre de sa compétence « développement et aménagement économique, social et culturel », doit promouvoir le tourisme sur son territoire.

Provence Tourisme, association créée en 1971 et missionnée par le Département, agit en faveur de la coordination des acteurs et de l'attractivité du territoire.

Provence Tourisme a réussi à fédérer l'ensemble des acteurs autour de la construction d'un référentiel territorial d'informations. Ce référentiel est construit à partir d'une base d'informations dénommée « PATIO ». Pour ce faire, la collecte d'information et de données s'est élargie au-delà des offices de tourisme à d'autres partenaires comme les professionnels du tourisme ou de la culture.

Aujourd'hui, PATIO est la base de référence pour les informations touristiques et culturelles à l'échelle du territoire.

L'accession à la base départementale d'informations touristiques PATIO permettra à la Métropole Aix-Marseille Provence de disposer d'un outil performant de valorisation de son territoire. PATIO favorisera le développement de l'attractivité et la notoriété du territoire métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mai 2019

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le conventionnement avec Provence Tourisme et l'utilisation de la base d'informations PATIO comme un enjeu stratégique pour l'attractivité touristique du territoire métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée à conclure avec l'association Provence Tourisme.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique
et Innovation technologique

Gérard BRAMOULLÉ